

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

## Objectif

Ce document fournit des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il n'est pas destiné à des fins de marketing. Ces informations vous sont fournies conformément à la loi et ont pour but de vous aider à comprendre la nature de ce produit, ses risques, ses coûts et ses bénéfices potentiels, et à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### Boreas Eurozone - CLASSE I (Compartiment de la société d'investissement SOLYS (la « Société »))

Un fonds d'investissement de droit luxembourgeois

SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)

LU2667748698

<https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler le +33 1 58 98 89 11.

La CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeois) est chargée de contrôler la conformité de SG 29 HAUSSMANN avec le présent document d'informations clés pour l'investisseur. SG 29 HAUSSMANN est agréé pour exercer son activité en France sous la licence n° GP-06000029 et est réglementé par l'AMF.

Date de création du document : 23/01/2025

## Caractéristiques principales de ce produit

**Type :** Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)

**Duration :** Ce Fonds a été créé pour une durée de 99 ans.

### Objectifs :

L'objectif d'investissement de SOLYS – Boreas Eurozone (le « Compartiment ») est de générer une performance sur le long terme en exploitant les opportunités d'investissement sur le marché des actions bancaires de la zone euro, tout en fournissant un flux de distributions constant. Eu égard à ces distributions, les investisseurs potentiels ou avérés en Actions du Compartiment sont invités à prêter une attention particulière à la Politique de distribution ainsi qu'aux sections intitulées Rachat forcé et Avertissement sur les risques ci-après.

Le Compartiment est géré de manière active. Afin d'atteindre l'objectif de gestion du Compartiment, la Société de gestion a dès lors toute latitude pour décider de la répartition des actifs du portefeuille et du niveau global d'exposition au marché.

Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant dans un panier diversifié de valeurs mobilières composé essentiellement de titres de créance à taux fixe ou variable émis ou garantis par des États souverains de la zone euro ayant une notation au moins équivalente à celle de la France et d'actions et de parts d'OPCVM ou autres OPC, et/ou dans des produits dérivés de gré à gré dont l'objectif est d'atteindre leur objectif d'investissement en échangeant le produit de l'investissement contre la valeur du Portefeuille (tel que défini ci-après).

Le « Portefeuille » est principalement constitué de positions sur contrats financiers à terme sur indice financier d'actions offrant une exposition au secteur bancaire de la zone euro, y compris à l'Euro Stoxx Banks EUR (Price Return) (SX7E), ou tout autre indice qui lui succéderait.

Outre ces instruments financiers à terme, le Portefeuille peut inclure des actions cotées ou négociées sur des Marchés Réglementés d'émetteurs du secteur bancaire ayant leur siège social ou exerçant leurs activités principales dans des pays de la Zone euro. Dans certaines circonstances de marché, si cela est considéré comme étant dans le meilleur intérêt des Actionnaires, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans ces actions. Pour éviter toute ambiguïté, un investissement jusqu'à 100 % dans ces actifs ne fait pas partie de la politique d'investissement de base du Compartiment, qui consiste à investir principalement dans contrats futures financiers sur indice financier en actions.

Sauf dans des situations de conditions de marché exceptionnellement défavorables où un dépassement temporaire de la limite de 20 % est requis par les circonstances et justifié au regard de l'intérêt des actionnaires, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des dépôts bancaires à vue afin de couvrir des paiements courants ou exceptionnels, ou pendant le temps nécessaire au réinvestissement dans des actifs éligibles ou pendant une période de temps strictement nécessaire en cas de conditions de marché défavorables.

A titre accessoire, le Compartiment peut également investir dans des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire ou des fonds du marché monétaire ou d'autres actifs liquides admissibles à des fins de trésorerie ou d'investissement.

Dans des circonstances de marché défavorables au cours desquelles la stratégie d'investissement décrite ci-dessus deviendrait impossible à mettre en œuvre et le Compartiment ne serait plus en mesure d'atteindre son objectif d'investissement ou

à des fins défensives (par exemple en cas de forte volatilité des marchés), le Compartiment peut, à titre temporaire, investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des dépôts bancaires (au sens de l'article 41 (1) (f) de la Loi, c'est-à-dire à l'exception des dépôts bancaires à vue), des instruments du marché monétaire ou des fonds du marché monétaire ou d'autres actifs liquides éligibles. Afin d'éviter toute ambiguïté, l'investissement dans de tels actifs ne fait pas partie de la politique d'investissement de base du Compartiment. Pendant cette période, le Fonds n'entrera pas dans le champ d'application du règlement sur les fonds monétaires (MMFR).

La devise de l'action est l'euro (EUR).

Dans des circonstances de marché défavorables au cours desquelles la stratégie d'investissement décrite ci-dessus deviendrait impossible à mettre en œuvre et le Compartiment ne serait plus en mesure d'atteindre son objectif d'investissement ou à des fins défensives (par exemple en cas de forte volatilité des marchés), le Compartiment peut, à titre temporaire, investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des dépôts bancaires (au sens de l'article 41 (1) (f) de la Loi, c'est-à-dire à l'exception des dépôts bancaires à vue), des instruments du marché monétaire ou des fonds du marché monétaire ou d'autres actifs liquides éligibles. Afin d'éviter toute ambiguïté, l'investissement dans de tels actifs ne fait pas partie de la politique d'investissement de base du Compartiment. Pendant cette période, le Fonds n'entrera pas dans le champ d'application du règlement sur les fonds monétaires (MMFR).

La devise de l'action est l'euro (EUR).

**Instruments financiers investis :** Instruments de dette souveraine de la zone euro, parts/actions d'OPCVM, produits dérivés de gré à gré tels que les swaps de rendement total, les contrats financiers à terme, les actions et les indices financiers d'actions de la zone euro.

**Politique en matière de dividendes :** Les montants du Fonds disponibles pour la distribution (le cas échéant) seront distribués.

**Valeur liquidative :** Elle est calculée quotidiennement sous réserve que les places boursières concernées soient ouvertes et que les ordres puissent être exécutés.

Souscriptions et rachats : Un (1) Jour ouvré avant tout Jour de négociation (tel que défini dans le Prospectus) au plus tard à 15h00 heure de Luxembourg.

**Investisseurs éligibles :** Cette catégorie de parts de fonds est accessible à tous les investisseurs, à l'exception des U.S. Persons (ressortissants américains).

**Recommandation :** Ce fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur argent dans un délai inférieur à cinq ans.

**Dépositaire :** Société Générale

**Informations supplémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur ce Fonds, y compris son prospectus et ses rapports financiers, sur demande adressée directement à SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris et sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site à l'adresse : <https://www.fundsquare.net>.

## Quels sont les risques et les bénéfices potentiels ?

Indicateurs de risque synthétique :



Moins de risques ..... Plus de risques



Cet indicateur de risque suppose que vous restiez investi pendant au moins 5 ans. Le risque réel encouru peut être très différent si vous quittez le fonds prématurément, ce qui peut avoir une incidence négative sur votre rendement. L'indicateur de risque mesure le niveau de risque de ce produit par rapport à celui d'autres produits d'investissement. Il reflète la probabilité que des mouvements défavorables du marché puissent entraîner une perte pour ce produit financier, ou que nous puissions ne pas être en mesure de vous régler.

Nous avons attribué à ce produit la deuxième note de risque la plus élevée, à savoir 6 sur 7. Cela signifie que son niveau potentiel de perte est le deuxième le plus élevé et que SG 29 Haussmann pourrait ne pas être en mesure de rembourser intégralement votre investissement si les conditions de marché se détériorent. Cela peut affecter la capacité du SG 29 Haussmann à vous régler. Le fonds peut également être exposé aux risques suivants, qui ne sont pas couverts par l'indicateur de risque :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque qu'une contrepartie à une transaction de gré à gré avec le fonds ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations contractuelles. Risque de Crédit : Détérioration de la qualité de crédit d'un émetteur.

Ce produit n'offrant aucune protection contre les fluctuations du marché, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres présentés ci-dessous comprennent tous les coûts inhérents au produit financier, mais pas nécessairement tous les frais que vous devez régler à votre conseiller ou distributeur. Ils ne tiennent pas non plus compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également avoir une incidence sur les montants que vous recevez.

Le rendement de ce fonds dépend des performances futures des marchés financiers. Les mouvements futurs du marché sont aléatoires et ne peuvent être anticipés avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés ci-dessous sont des exemples basés respectivement sur les pires, les moyennes et les meilleures performances du fonds ainsi que sur la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient se comporter très différemment à l'avenir. Le scénario de stress indique votre rendement hypothétique dans des conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée :  
Investissement de 5 ans : 10 000 EUR

Scénario		Si vous quittez le fonds après :	
		1 an	5 ans
Rendement minimum	Aucun rendement minimum n'est garanti. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Scénario de stress	Votre rendement hypothétique net de frais	1 060 €	780 €
	Rendement moyen annuel	-89,40%	-39,90%
Scénario défavorable	Votre rendement hypothétique net de frais	4 770 €	3 180 €
	Rendement moyen annuel	-52,30%	-20,50%
Scénario intermédiaire	Votre rendement hypothétique net de frais	9 530 €	9 270 €
	Rendement moyen annuel	-4,70%	-1,50%
Scénario défavorable	Votre rendement hypothétique net de frais	17 950 €	24 900 €
	Rendement moyen annuel	79,50%	20,00%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre mars 2016 et mars 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre mars 2019 et mars 2024.

### Que se passe-t-il si le sponsor du fonds n'est pas en mesure de racheter mes actions ?

La défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre fonds n'aura aucune incidence sur votre investissement. Le dépositaire de votre fonds est responsable de la garde et de la conservation des actifs de votre fonds.

### Combien cet investissement me coûtera-t-il ?

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## COÛTS SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS

Les tableaux ci-dessous indiquent les montants prélevés sur votre investissement pour couvrir les différents coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la durée de détention de votre investissement. Les montants indiqués ici sont des exemples basés sur un montant d'investissement hypothétique et sur différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons pris les hypothèses suivantes :

- que la première année, vous récupéreriez le montant investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit se comporterait comme indiqué dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 euros sont investis.

Investissement : 10 000 EUR	Si vous quittez le fonds après :	
	1 an	5 ans
Total des coûts :	662 €	926 €
Coûts annuels en % (*)	6,65%	1,91% par an

(\*) Ce chiffre indique dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement annuel au cours de la période de détention. Ainsi, il indique que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, votre rendement annuel moyen devrait être de 0,41% avant déduction des frais et de -1,50% après déduction des frais.

## VENTILATION DES COÛTS

Frais d'entrée	5,00 % de votre investissement. Il s'agit du montant maximum que vous devrez payer et il se peut que vous payiez moins.	500 €
Frais de	1,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé. Il s'agit du montant maximum que vous devrez payer et il se peut que vous	95 €
<b>Frais prélevés annuellement sur le fonds</b>		
Frais de gestion et autres dépenses administratives et opérationnelles	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	65 €
Frais de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts que nous devons acquitter en achetant et en vendant les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel dépend du volume de de titres achetés ou vendus.	0 €
<b>Frais accessoires prélevés sur le fonds selon des conditions déterminées</b>		
Commissions liées à la performance	Il n'y a pas de commission liée à la performance pour ce produit.	0 €

## Combien de temps dois-je conserver mon investissement et puis-je retirer mon argent avant terme ?

### PÉRIODE D'INVESTISSEMENT RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur argent dans un délai inférieur à cinq ans. La période de détention recommandée vise à minimiser le risque de perte en capital de votre investissement si votre demande de rachat est postérieure à cette période. Il ne s'agit toutefois pas d'une garantie. Vous pouvez toutefois demander le rachat de votre investissement à tout moment. Votre fonds ne prélève pas de frais de rachat.

## Qui dois-je contacter si j'ai une question ou une plainte à formuler ?

Vous pouvez envoyer vos questions ou réclamations directement à SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ou via son site Internet à l'adresse suivante : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/contact/reclamations/>

## Autres informations pertinentes

Tous les documents juridiques (c'est-à-dire le prospectus et les derniers rapports annuels et semestriels) sont disponibles gratuitement sur demande auprès de la société de gestion ou sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.